**QUESTIONS ET RÉPONSES : NORME ANSI/BIFMA e3 – NIVEAUX (LEVELS)**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **QUESTIONS** | | **RÉPONSES** |
| 1 | Qu’est-ce que la **norme BIFMA e3**?  …et à quoi correspondent les **NIVEAUX (LEVELS)**? | La norme ANSI/BIFMA E3 – Furniture Sustainability Standard est une **norme volontaire utilisée pour établir des critères de performance pour le produit, son lieu de fabrication et son organisation**, qui évalue trois éléments : les impacts environnementaux, sanitaires et sociaux.  Les organisations peuvent respecter cette norme par l’entremise **de divers crédits préalables** (*8 points*) **et facultatifs** (103 *points*). Les crédits facultatifs peuvent être obtenus en fonction de l’un ou l’autre des trois éléments. Chaque crédit est assorti d’un ou de plusieurs points qui sont accumulés vers un niveau de conformité.  **LEVEL®** est un programme de certification tiers pour cette norme en matière de durabilité.   |  |  | | --- | --- | | *NIVEAU 1*  *(LEVEL 1)* | *\* De 32 à 48 points au total, dont au moins 5 sont des points liés au produit* | | *NIVEAU 2*  *(LEVEL 2)* | *\* De 49 à 68 points au total, dont au moins 16 sont des points liés au produit* | | *NIVEAU 3*  *(LEVEL 3)* | *\* De 69 à 111 points au total, dont au moins 26 sont des points liés au produit* |   *Les produits nouvellement certifiés le sont en fonction de la norme e3 v2019.* |
| 2 | Comment puis-je savoir quel NIVEAU (LEVELS) un produit a atteint pour la norme BIFMA e3? | Les programmes des AMA de mobilier de bureau exigent les NIVEAUX minimaux de conformité suivants à la norme BIFMA e3;   * Fauteuils de bureau = **NIVEAU 1 (LEVEL 1)** * Espace de travail = **NIVEAU 2 (LEVEL 2)**   Renseignements supplémentaires :  <https://www.bifma.org/mpage/levelcertifiedproducts> |
| 3 | Si un client veut s’assurer que son produit tient compte d’un **critère de durabilité précis** (c.-à-d. faibles émissions), demander un **NIVEAU 3** de conformité à la norme BIFMA permettrait-il de s’assurer que le produit est plus performant sur le plan des émissions qu’un produit avec un **NIVEAU 1** ou **NIVEAU 2**? | Non.  Pour ceux qui s’intéressent à un domaine précis de la durabilité, il **est recommandé d’inclure ces crédits précis dans leurs spécifications**.  Les fabricants choisissent actuellement si la ventilation de leurs crédits gagnés est publique ou privée. Ceux qui gardent ces renseignements privés les transmettront sur demande. |
| 4 | Un produit de NIVEAU 3 offrira-t-il le plus **de points pour le programme LEEDS?** | Non.  Le NIVEAU 1 (LEVEL 1) et le NIVEAU 2 (LEVEL 2) pourraient également mener à l’obtention du même nombre de points pour le programme LEEDS que le NIVEAU 3.  Le crédit 7.6.1 (*point towards LEEDS*) est un crédit préalable obligatoire pour tout NIVEAU (1,2 ou 3).  La conformité de tous les produits des AMA est garantie pour au moins ce point comptant pour le programme LEEDS dans leur certification BIFMA.  Il est recommandé d’inclure des points précis comptant pour le programme LEEDS dans votre demande de soumissions si cela correspond à un objectif. |
| 5 | Un NIVEAU 3 garantit-il qu’un produit est plus **durable ou plus performant** qu’un NIVEAU 1 ou NIVEAU 2? | Non.  Le maximum de points que tout produit peut obtenir pour la durabilité est de 2 (*crédit 6.2.1*) – pour tout NIVEAU.  Tous les produits des AMA sont déjà conformes à ces 2 points par l’entremise des critères de spécifications techniques obligatoires (*test de performance ANSI/BIFMA d’un laboratoire certifié ISO 17025*). |
| 6 | Un NIVEAU 3 garantit-il qu’un produit est plus **ergonomique**? | Non.  Le maximum de points que tout produit peut obtenir pour l’ergonomie est de 1 (*crédit 7.4.1*) – pour tout NIVEAU.  Les spécifications techniques des AMA comprennent la norme *BIFMA G1 – Ergonomics Guideline for Furniture Used in Office Work Spaces Designed for Computer Use* pour les produits applicables. Par conséquent, les produits des AMA sont déjà conformes à ce point. |
| 7 | Le NIVEAU 3 **constitue-t-il une meilleure option** pour le gouvernement du Canada? | Plus les crédits sont élevés, **plus le produit est durable**. Mais n’oubliez pas que cela pourrait également réduire la concurrence pour vos besoins, car ce ne sont pas tous les fournisseurs des AMA qui ont atteint le NIVEAU 3 pour leurs produits.  L’équipe d’approvisionnement de SPAC n’a aucun problème avec le fait de demander une norme de durabilité plus élevée. Cependant, il est recommandé de **demander ces crédits précis** pour justifier vos objectifs environnementaux précis (*souvenez-vous qu’un produit de NIVEAU 1 pourrait avoir le même nombre de crédits en matière de sécurité, de durabilité et de performance qu’un produit de NIVEAU 3*).   |  | | --- | | Une autre option durable avant d’acheter un nouveau produit est de prendre en considération les biens excédentaires provenant d’autres ministères : [GCTransfert (gcsurplus.ca)](https://www.gcsurplus.ca/mn-fra.cfm?snc=wftat&sc=mp) (*c’est durable aussi!*) | |
| 8 | Y a-t-il **une équivalence** aux NIVEAUX (LEVELS) de la norme BIFMA e3? | Les accords commerciaux sont très précis lorsque vient le temps de permettre des équivalences potentielles. En ce qui concerne les niveaux de la norme BIFMA e3, nous devons considérer ***les équivalences*** dans nos achats si un fournisseur indique que ses produits sont **équivalents**.  *Si un fournisseur affirme avoir un produit équivalent à un niveau de la norme BIFMA e3, la demande du fournisseur (avec ses propres justifications) devrait être envoyée au responsable technique de l’AMA et évaluée par celui-ci aux fins de validation.* |